Organisme certificateur

CERIB Expertise concrète

Centre d'Études et de Recherches
de l'Industrie du Béton

CS 10010 - 28233 ÉPERNON CEDEX - FRANCE
Tél. +33 (0)2 37 18 48 00 - Fax +33 (0)2 37 32 63 46
e.mail : qualite@cerib.com - www.cerib.com
mandaté par AFNOR Certification

CERTIFIÉ PAR CERIB NF

Siège social : **ALKERN FRANCE**
62440 HARNES

Établissement : **ALKERN FRANCE**
ALKERN FRANCE SAINT LAURENT BLANGY
ZI EST - AVENUE D'IMMERCOURT
62223 SAINT LAURENT BLANGY

MARQUE NF - CHAMBRES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS DE RÉSEAUX SECS

DÉCISION D'ADMISSION N°003.001 du 28/06/89
DÉCISION DE RECONDUCTION N°003.042 du 03/02/21

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 069 Chambres pour ouvrages souterrains de réseaux secs** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF P 98-050-1:2016** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 069, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB

Cédric FRANCOU
Le Responsable des activités de certification

62S007
Code interne : G17 - B22 - A - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Signification de la ligne code interne :
O => une page observation est annexée au présent certificat
A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :
Fabrice GUIRAL
Tél.: 02 37 18 48 39
E-mail : f.guiral@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

L'accréditation par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (Norme NF P 98-050-1)

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES

. **Dimensions des chambres et masques:** elles sont définies au § 5.2 de la norme NF 98-050-1.

. Tolérances

Nature	Pour une dimension "L" (cm)	Tolérance (cm)	
		Béton	Composites
Dimensions intérieures (longueurs, largeurs, profondeurs)	L ≤ 60	± 0,5	Selon NF T 58-000
	60≤L≤88	± 0,7	
	L > 88	± 1,0	
Épaisseur (e)	L quelconque	± 6,5% de "e"	
Position des masques, supports de câbles et anneaux de tirage		± 1,0	
Dispositifs de descente		± 1,0	
Dimensions des masques		± 2,0	

Équipement:

- Dispositif de descente : 30 cm ≤ largeur ≤ 40 cm
. profondeur : 15 cm ± 1 cm
. espacement entre échelons : 30 cm ± 1 cm
. espacement entre fond de chambre et 1er échelon : 40 cm ± 1 cm

- Supports métalliques de câble :
. Fer rond pour L1 à L4 et K1 à K3,
. Poteaux pour L5, L6, P1 à P2 et M1 à M3
(dimensions et positionnements définis au § 5.2.5.3 de la norme).

- Anneaux de tirage : positionnement (cm)

	L5 et L6	K2 et K3
radier	80	52
haut de la chambre	40	23

Pour les modèles P et M, les anneaux sont positionnés au dessus du masque des petits piédroits et à la verticale du centre de l'ouverture pour l'anneau sur radier.

Chambres à radier à reconstituer : le passage libre entre les aciers en attente doit être d'au moins 15 cm

Zone de couronnement

. **Essais de fatigue des chambres équipées en usine d'un dispositif de fermeture C250 et D400** : en fin d'essai la zone de couronnement ne doit pas présenter de dégradation visible et la chambre doit résister à 60 kN lors de l'essai de résistance mécanique. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de couronnement).

.Résistance aux charges verticales **et maintien latéral du dispositif de fermeture**: il ne doit être constaté aucune détérioration de la surface d'appui ou, pour les plastiques, aucune déformation résiduelle de l'appui. Il est possible de s'affranchir de l'essai du maintien latéral sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de de couronnement).

. **Chambres en béton équipées d'un cadre** :

Épaisseur de couronnement des chambres de classes T et C

Epaisseur ≥ 6 cm; tolérance de -0/+1 cm pour la largeur et ± 1 cm pour la profondeur (chambres sous chaussées)

Solidarisation du cadre *: le cadre solidarisé à la chambre doit résister à une charge d'arrachement de 20 kN . Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives.*

. **Chambres de classes T, Vc, Vd destinées à être utilisées sans cadre**.

Épaisseur du couronnement *:* "e" ≥ 6 cm.

Dimensions intérieures de chaînage *:* cf tableau 8 de la norme.

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Guides interprétatifs des défauts d'aspect des chambres sont mentionnés dans la norme: Tableau 11 pour les bétons et tableau 12 pour les composites.

MASSES MAXIMALES DES CHAMBRES

La masse maximale du produit doit être indiquée (kg) sur le produit ou sur l'emballage : elle correspond à l'état de la chambre livrée.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Grand Piédroit

Valeurs des charges minimales garanties de rupture Prg (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	5450	5450	1080
L1	11880	7920	7920	1080
L2	11880	7920	7920	1080
L3	11880	7920	/	/
1/2 L4	(11880)	7920	/	/
L4	(11880)	7920	/	/
L5	11880	7920	/	/
L6	(11880)	7920	/	/
K1	11880	(7920)	/	/
K2	11880	(7920)	/	/
K3	11880	(7920)	/	/
P1	11880	7920	/	/
P2	11880	7920	/	/
M1	11880	(7920)	/	/
M2	(11880)	7920	/	/
M3	11880	(7920)	/	/

Radier

Valeur des charges minimales garanties de rupture Prg (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	6240	6240	840
L1	6800	6240	6240	840
L2	6800	6240	6240	840
L3	6800	6240	/	/
1/2 L4	(6800)	6240	/	/
L4	(10400)	9600	/	/
L5	10400	9600	/	/
L6	(10400)	9600	/	/
K1	7680	(7080)	/	/
K2	10400	(9600)	/	/
K3	10400	(9600)	/	/
P1	10400	9600	/	/
P2	10400	9600	/	/
M1	10400	(9600)	/	/
M2	(10400)	9600	/	/
M3	10400	(9600)	/	/

La preuve de conformité pour les modèles M et P peut être démontrée par note de calcul

Résistance aux chocs (chambres en plastique) : essais réalisés selon § 5.7 de la norme.

Résistance mécanique après essai de vieillissement: essais selon § 5.8 de la norme.

Accessoires :

Anneaux de tirage : ils doivent résister à une charge d'essai d'extraction de 40 kN, sans fissuration du radier et des piédroits, ni déformation des anneaux.

Échelons : ils doivent résister à un effort vertical de 200 daN avec une flèche rémanente inférieure à 2 mm et à un effort horizontal d'extraction de 360 daN.

MARQUAGE

Une notice informative de mise en œuvre est fournie avec chaque chambre à radier à reconstituer et/ou couronement à reconstituer .

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIAUX PLASTIQUES

Tenues aux huiles et solvants : Résistance et masse minimale garanties après immersion des échantillons.

Résistance en milieu basique : Résistance minimale garantie après immersion des échantillons.

Tenue aux rayons ultra-violets : Résistance minimale garantie après vieillissement. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect d'un pourcentage minimal de noir de Carbone dans la formulation de matière première.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE CODE INTERNE

O une note de commentaires est annexée à la présente décision
A allégement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
G usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des matières premières (1)
B usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
(1) l 'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Organisme certificateur

CERIB Expertise concrète

mandaté par AFNOR Certification

CERTIFIÉ PAR CERIB NF

MARQUE NF - CHAMBRES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS DE RÉSEAUX SECS

Établissement : **ALKERN FRANCE**
62223 SAINT LAURENT BLANGY

Liste des produits certifiés

Décision n°003.042

Type	Classe	Chambres		Equipement			Destinées à être équipées d'un cadre	Nature du matériau constitutif des chambres
		monoblocs	à radier à reconstituer	Accessoires conformes à la norme	Autres accessoires	Non équipée		
L0	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON NON ARME
L0	TROTTOIR (T)	/	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L1	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L3	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
1/2 L4	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L4	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L5	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L6	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
K1	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
K2	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
K3	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L1	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L3	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME

Établissement : **ALKERN FRANCE**

à : **62223 SAINT LAURENT BLANGY**

N° **003.042**

OBSERVATIONS

Cette décision prend en compte le changement de raison sociale de votre société : ALKERN France en lieu et place de ALKERN NORD.
Réf : courrier ALKERN GROUPE du 01/12/2020.